# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 7 NOVEMBRE 1890.


## PETITES ANNONCES.

MME E. Mureau, modiste de premier ordre a transféré son salon au No 211 de la rue du Canal, au premier 30 sept—2m

### A VENDRE.

A VENDRE—Une grocerie avec buvette dans le Deuxième District avec une bonne clientèle. S'adresser à A. Ranzet, coin Decatur et Bienville. 6 nov—7t

### A LOUER

A LOUER—Belle maison de maître, 74 Dumaine, entre Royale et Bourbon, à neuf, 20 chambres gaz, eau chaque étage, ascenseur, $45, ou à vendre; prix modéré. 5 nov—

A LOUER—Résidence et magasin ensemble, 10 chambres, coin Roman et St-Philippe. S'adresser à Kernan, bureau A, sixième étage, Morris Building. 10 oct—

Nos 1 et 2 Magasins Rouges—Nord Peters, entre le Bazaar et le marché aux légumes. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 25 juin

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE CONSTABLE.

**Thomas Egan vs E. E. Johnson.**

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE Orléans—No. 14,105—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée je procéderai à la vente à l'encan publique, en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis dans le deuxième district de cette ville, le SAMEDI, 8me jour de novembre 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
28 oct—28—4, 8 nov.

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de William A. Elmore.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,166—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Fannie M. Montgomery, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 nov—7 12 16

**Succession de Henry F. Hall.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,090—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edwin Marks et Catherine V. Akerman, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 nov—7 12 16

**Succession de William Krekeler ou Crezler.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,803.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth ou Lisette Krekeler ou Crezler, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 oct—28—nov 1 6

**Succession de Samuel E. Rundle.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,321—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Helen T. Rundle, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4nov—4 9 13

**Succession de William Muhl.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,139—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31oct—31—5 9nov

**Succession de Mme Marie St. Martin, veuve de John Carrau.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,978.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par B. Debat et Paul E. Théard, exécuteurs testamentaires dûment qualifiés de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 oct—29—nov 2 7

**Succession de Patrick W. Reed et femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,790—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 oct—29—nov 2 7

**Succession de Amélia Koepke, veuve de Louis Fix.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,218—Division E—attendu que Hermann Schroeder a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louis Fix, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 oct—30—4, 8 nov.

## AVIS AUX CREANCIERS

**H. Damiens vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,182—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par H. Damiens, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 nov—6 11 15

**J. B. Cambolin vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,712—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Remy Klock, syndic des créanciers de l'insolvable dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 nov—4 9 13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,124 — Division D—T. J. Carver & Co., vs leurs créanciers.—Ordre sur la pétition pour l'élection d'un syndic—Qu'une réunion des créanciers des insolvables soit convoquée et tenue pardevant John J. Ward, notaire, MARDI, 4 novembre 1890, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires. La dite réunion devant être convoquée et tenue dans la manière et la forme et après les délais légaux et les avis requis par la loi.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1890.
Signé, N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
WM. E. B. SCOTT, Député Greffier.
4 oct—4 19—nov 4

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,058—Division E—Mandeville & Wilson vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires la raison sociale de Mandeville & Wilson, composée de Charles Mandeville, décédé, et Mme Maria Wilson, femme de James Wilson, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. M. Gurley, Esq., notaire, en son office dans le Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le MERCREDI, 5me jour de novembre 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que A. L. Tissot, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1890.
Signé: F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent sur un congé.
Pour copie conforme:
W. E. B. SCOTT, Député Greffier.
3 oct—3 19—3 nov

## Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 6 NOVEMBRE—CLASSE No 304 Tirage de 4 heures P. M.

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 31 | 56 | 4 | 62 | 29 | 5 | 32 | 60 | 72 | 73 | 56 | 29 | — |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 6 novembre 1890—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos ...


# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

**Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.**

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

**Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

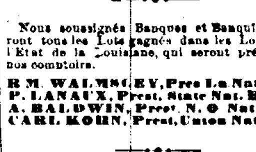

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R M WALMSLEY, Pres La Nat Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 NOV. 1890.

# GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de... | $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de.. | 100,000 ... | 100,000 |
| 1 Lot de.. | 50,000 ... | 50,000 |
| 1 Lot de.. | 25,000 ... | 25,000 |
| 2 Lots de.. | 10,000 ... | 20,000 |
| 5 Lots de.. | 5,000 ... | 25,000 |
| 25 Lots de.. | 1,000 ... | 25,000 |
| 100 Lots de.. | 500 ... | 50,000 |
| 200 Lots de.. | 300 ... | 60,000 |
| 500 Lots de.. | 200 ... | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATION

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de... | $500, soit... | $50,000 |
| 100 Lots de... | $300, ... | 30,000 |
| 100 Lots de... | $200, ... | 20,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de $100, | soit... | $99,900 |
| 999 Lots de $100, | ... | 99,900 |
| 3,134 Lots se montant à... | | $1,054,800 |

PRIX DU BILLET:

**Entier, Vingt Dollars; Demi, $10; Quart, $5 00; Dixième, $2 00; Vingtième, $1 00.**

IMPORTANT.

Moyen prompt et sûr d'acheter un billet S'adresser à l'agent de la localité où l'on est.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

Comment envoyer l'argent.

Envoyez l'argent par l'Express à nos frais.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Adressez à M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les tickets. Après le tirage, la liste officielle des lots gagnants pourra être obtenue des agents locaux par les porteurs de billets.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, oui ou non la Loterie devrait continuer de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.


## CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.—MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

| Arrivée. | Départ. |
|---|---|
| No 7 Cin'ti Ex. 7:45 am | No 2 Cin'ti Ex. 5:00 pm |
| No 3 Vic'g Ex. 6:00 pm | No 4 Vic'g Ex. 8 00 am |
| No 5 Baton Rouge Acc'm ... 10:10 am | No 6 Baton Rouge Acc'm ... 3:50 pm |

LOUISVILLE AND NASHVILLE

| | |
|---|---|
| No 3 Fast Mail 7:00 am | No 4 Fast Ex. 8:15 am |
| No 7 Coast Acc. 9:05 am | No 6 Lim. Ex. 3:15 pm |
| No 1 Lim. Ex. 2:15 pm | No 8 Coast Acc 5:40 pm |
| No 5 Fast Ex 7:30 pm | No 2 Fast Mail 8:00 pm |
| Excursion dimanche ... 9:45 pm | Excursion dimanche ... 7:45 am |

ILLINOIS CENTRAL.

| | |
|---|---|
| No 1 Passen. 10:35 pm | No 2 Passen. 9:15 am |
| No 3 C.A.N.O.Lim 7:30 am | No 4 Chic Lim 8:00 pm |
| No 5 Accom'n. 8:55 am | No 6 Accom'n 5:00 pm |
| No 41 N. O. and Chic. Fast Mail ... 9:00 am | No 42 N. O. and Chic. Fast Mail ... 7:00 pm |

TEXAS AND PACIFIC

| | |
|---|---|
| No 52 California Express ... 7:00 pm | No 51 California Express ... 8:00 am |
| No 54 RR loc. 10:25 am | No 53 RR loc. 3:50 pm |

MORGAN LINE.

| | |
|---|---|
| No 19 ... 8:10 am | No 20 ... 4:00 pm |
| No 17, local ... 7:50 pm | No 18, local ... 7:20 am |

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

| | |
|---|---|
| No 1 Limited. 11:25 am | No 6 Fastline. 8:45 am |
| No 5 Fastline. 7:00 am | No 2 Limited ... 4:00 pm |

MOBILE AND OHIO RAILROAD — VIA MERIDIAN.

| | |
|---|---|
| No 3 Fast line. 7:00 am | No 2 Limited ... 4:00 pm |

EAST LOUISIANA RAILROAD, —ABITA SPRINGS AND COVINGTON.

Dimanche et mercredi.

| | |
|---|---|
| No 9 ... 7:15 pm | No 10 ... 8:10 am |

Tous les jours, le dimanche excepté.

| | |
|---|---|
| No 7 ... 6:30 am | No 8 ... 4:10 pm |

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

| | |
|---|---|
| Pte-la Hache ... 9:00 am | Shell Beach ... 10:00 am |
| ... 4:50 pm | Pte-la Hache .. 7:00 am |
| Shell Beach ... 2:30 pm | ... 5:00 pm |

Dimanche.

| | |
|---|---|
| Shell Beach and Pointe-la-Hache, 10:10 am ... 8:10 pm | Shell Beach and Pointe-la-Hache, 6:00 am ... 4:00 pm |

KENNESAW AND SHENANDOAH VALLEY ROUTES—EAST TENNESSEE, VIRGINIA AND GEORGIA RAILROAD.

| | |
|---|---|
| No 1 Lim. Ex. 2:15 pm | No 2 Lim. Ex. 8:00 pm |
| No 3 Fast Mail 7:00 am | No 4 Fast Mail 8:15 am |

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE.

| | |
|---|---|
| Algiers ... 9:00 am | Algiers ... 4:00 pm |
| Socola ... 6:30 pm | Socola ... 6:10 am |

## BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 6 NOVEMBRE 1890.

EXPEDIES EN DOUANE.

Steamship [am] Stillwater, McFarlane, Puerto Cortes, via Bélize et Livingston.
Steamship [ang] Federation, Mars, Brême.
Steamship [esp] Emiliano, Bengoechea, Liverpool via Norfolk, Va.
Steamship [esp] Carolina, Aldaniez, Liverpool.
Steamship [ang] Pascal, Treneman, Liverpool.
Steamship [am] Excelsior, Higgins, New York.
Steamship [ang] Kate, Harnan, Brême, via Norfolk, Va.

ARRIVES.

Steamship [mex] Vera Cruz, Urrechia, Progreso, sur lest.
Steamship [ang] Highland Prince, Middleton, Galveston.
Steamship [ang] Camden, James, Port Limon, sur lest.
Steamship [ang] Albany, Gough, Buenos Ayres, sur lest.

BATEAUX A VAPEUR

Mabel Comeaux, Comeaux, Red Hot Ldg.
Oliver Beirne, Campbell, Bayou Sara.
Grand Republic, Thorwegan, Bayou Sara.
Alto, Sweeney, Monroe.
Alice, Perkins, Hope Villa.
W H Cherry, Mauris, St Mary's Church.
Alice LeBlanc, LeBlanc, Thibodeaux.
Joe Webre, Hotard, Bayou Barataria.
City of St-Louis, O'Neal, St-Louis.
Goelette Two Sons, ——, Covington.
Goelette F M Pippo, ——, Covington.

EXPORTATIONS.

PUERTO CORTEZ, VIA BELIZE ET LIVINGSTON—par steamship Stillwater—10,000 pieds bois de charpente.

BREME—par steamship Federation—6471 balles coton.

LIVERPOOL, VIA NORFOLK, VIE—par steamship Emiliano—4585 balles coton 6018 sacs blé 10,011 boisseaux maïs en grenier 539 sacs tourteaux 1200 douves.

LIVERPOOL—par steamship Carolina—4000 balles coton 3000 douves.

LIVERPOOL—par steamship Pascal—3644 balles coton 18,104 1/56 boisseaux maïs en grenier 13,122 douves.

BREME, VIA NORFOLK, VIE.—par steamship Kate—4935 balles coton.

Arrivages de produits.

RED HOT LANDG.—par steamer Mabel Comeaux—51 boucts sucre 248 barils sucre 318 barils melasse et fret assorti.

BAYOU SARA—par steamer Oliver Beirne—38 balles coton 38 sacs graine coton 68 boucts sucre 1251 barils sucre 1008 barils melasse et fret assorti.

BAYOU SARA—par steamer Grand Republic—73 balles coton 72 boucts sucre 1205 barils sucre 1138 barils melasse et fret assorti.

MONROE—par steamer Alto—1040 balles coton 2152 sacs graine coton et fret assorti.

HOPE VILLA—par steamer Alice—97 balles coton 20 barils sucre 27 barils melasse 6 demi barils melasse 376 sacs graine coton et fret assorti.

ST-MARY'S CHURCH—par steamer W. H. Cherry—73 boucts sucre 441 barils sucre 305 barils melasse 7 sacs riz brut et fret assorti.

THIBODEAUX—par steamer Alice LeBlanc—117 barils sucre 117 barils melasse 5 sacs riz brut et fret assorti.

BAYOU BARATARIA—par steamer Joe Webre—628 sacs riz brut et fret assorti.

ST-LOUIS—par steamer City of St-Louis—197 balles coton 7306 sacs graine coton 5 barils riz et fret assorti.

COVINGTON—par goélette Two Sons—53 balles coton.

COVINGTON—par goélette F M Pippo 42 balles coton.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—126 barils sucre 40 sacs riz brut et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY 1205 balles coton 5 sacs coton en graine 150 sacs tourteaux 1 wagon graine coton 1 wagon riz 2519 sacs riz brut 12 boucts sucre 2564 barils sucre 608 barils melasse 8 barils sirop 150 barils riz 20 sacs riz et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—4592 balles coton 5 wagons graine coton 800 sacs farine graine coton 200 sacs tourteaux 200 sacs riz brut 10 boucts sucre 235 barils sucre 87 barils melasse et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—4209 balles coton 6 wagons graine coton 2 wagons tourteaux 1 wagon sucre 215 barils sucre 174 sacs riz brut et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—Fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—1214 balles coton et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—1113 balles coton 3 wagons gousses graine coton et fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.
Barque Wandering Jew, Little ... parti 11 oct
Steamship Seneca, Stevens ... parti 1er nov
Steamship El Dorado, Byrne ... parti 1er nov
Steamship Chalmette, Perry ... parti 4 nov

BALTIMORE
Steamship Viceroy, Dale ... expédié 27 oct

HYANNIS, MASS.
Goélette Nettie M Rogers, ... partie 17 oct

PHILADELPHIE
Goélette Susie M Plummer, Creighton ... expédiée 18 oct

MONTREAL.
Steamship Gordon Castle, Halliday. parti 25 oct

LIVERPOOL.
Steamship Cuban, Anson ... parti 11 sept
Steamship Bernard Hall, Wrake ... parti 25 sept
Steamship Californian, Pickthall ... parti 9 oct
Steamship Mariner, Foster ... parti 15 sept
Steamship Andean, Oanl ... parti 4 oct
Steamship Governor, Reynolds ... parti 9 oct
Steamship Wm Cliff, Winder ... parti 11 oct
Steamship Professor, Kaller ... parti 16 oct
Steamship Author, Owen ... parti 18 oct
Steamship Statesman, Jones ... parti 24 oct
Steamship Asiatic Prince, Evans. en char 15 oct
Steamship Scholar, —— ... parti 1er nov
Steamship Australian, Peters ... parti 25 oct
Steamship Darien, Wallace ... parti 23 oct

MIDDLESBOROUGH.
Steamship Congo, ... parti 11 oct

LONDRES
Steamship Moorish Prince, —— parti 11 oct

HULL, ANG.
Steamship Straits of Gibraltar, Coul. parti 18 oct

SHIELDS, ANG.
Brick Lurline, Ryder ... parti 3 oct
Steamship Counby, ... parti 23 oct

BARROW.
Steamship Jessmore, Shaw ... parti 16 oct

ANVERS
Steamship Alford, ... parti 23 oct
Steamship Chelydra, Chator ... parti 29 oct

BORDEAUX.
Steamship Bordeaux, Guadillon ... parti 3 nov

MARSEILLE.
Barque Teresina, Umani ... partie 7 oct
Barque Giulio e Clemenza ... partie 21 oct

BREME.
Barque Auguste, Witte ... parti 17 sept
Steamship Chelydra, Chator ... parti 18 oct
Navire Stephan, ... parti 1er nov

GENES.
Barque Giuseppe S., Massa ... partie 25 sept

CADIX.
Brick Martino Cilento, Bianchi ... parti 11 oct

LAS PALMAS
Steamship Scots Greys, Johnson ... parti 21 oct

RIO DE JANEIRO
Steamship Angeleas, Bain ... parti 9 sept
Navire John Bunyan, Sorensen .. expédié 1er oct

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

| Noms | Destination | Mouillage |
|---|---|---|
| Avonmore | Liverpool | 1er dist. 21 |
| Alcedene | Russie | rue 5e |
| Architect | Liverpool | Plo Tier |
| Bellanoch | Liverpool | 1er dist. 19 |
| Buenaventura | Liverpool | 1er dist. 27 |
| Caribbean | Liverpool | 1er dist. 37 |
| Cristobal Colon | Barcelone | 4e dist. 41 |
| Carlisle | Havre | 1er dist. 13 |
| County of York | Brême | Gretna |
| City of Manchester | Gênes | rue 4e |
| City of Lincoln | Brême | 4e dist. 43 |
| Camillia | Continent | 4e dist. 47 |
| Clinton | En réparation | Alger |
| Carolina | Liverpool | 3e dist. 27 |
| Dora | Brême | rue Iris |
| Elysia | Anvers | rue 3e |
| Estella | Gênes | Gretna |
| Excelsior | New York | Alger |
| Elsie | Brême | 4e dist. 45 |
| Emiliano | Liverpool | 1er dist. 21 |
| Federico | Liverpool | 1er dist. 21 |
| Foxhall | Port Limon | 1er dist. 15 |
| Federation | Brême | 4e dist. 43 |
| Florence | Havre | rue 3e |
| Havre | Havre | 4e dist. 40 |
| Hutchinson | Havane | Alger |
| Hispania | Port Limon | 1er dist. 15 |
| Indra | Havre | 1er dist. 36 |
| Jos. Oteri, Jr | Truxillo | Alger |
| Kate | Brême | rue 6e |
| Knight of St-George | Liverpool | 4e dist. 44 |
| Kings Cross | Havre | rue 1re |
| Lismacreive | Gênes | 3e dist. 38 |
| Monarch | Dunkerque | rue 3e |
| Nantes | Havre | 4e dist. 40 |
| Nymphaea | Gênes | 3e dist. 38 |
| Professor Morse | Utila | 1er dist. 10 |
| Paris | Havre | 4e dist. 41 |
| Puerto Riqueno | Hambourg | rue 6e |
| Pascal | Liverpool | 1er dist. 19 |
| Topaze | Dunkerque | 4e dist. 43 |
| Whitney | Laid up | Alger |
| Worcester | Hambourg | rue 4e |
| Wanderer | Honduras | 3e dist. 30 |
| Wydale | Continent | Elevator |
| BARQUES. | | |
| Conquistadore | Salerne | 3e dist. 34 |
| GOELETTES | | |
| Cofalu | Bocas del Toro | 1er dist. 14 |
| Wm J Lermond | | 1er dist. 13 |

## CHARTE.

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE, —PAROISSE D'ORLEANS.

Ville de la Nouvelle-Orléans

QU'IL SOIT SU que ce huitième jour de mai en l'an de grâce mil huit-cent quatre-vingt dix, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, JOSEPH DENEY TAYLOR, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci nommés et soussignés, personnellement ont comparu les personnes dont les noms sont ci attachés, et ont déclaré que, se prévalant des droits et privilèges octroyés et conférés dans les statuts de l'Etat de la Louisiane, ils ont contracté et se sont engagés et par les présentes, contractent et s'engagent mutuellement et ceux qu'ils représentent et toutes les personnes qui dans l'avenir deviendront leurs associés, à former et constituer une corporation et corps politique en droit, dans le but et conformément aux articles, et stipulations et règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "New Orleans Brewing Association" et son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; et le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le secrétaire, sera la personne à laquelle seront adressées toutes citations ou tous documents légaux. Ladite corporation existera, aura et jouira de la succession sous son nom d'incorporation ci-dessus pour la pleine période de quatre-vingt quinze années, à partir de cette date et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivi en son nom d'incorporation; de faire usage d'un sceau d'incorporation avec la devise qui sera ultérieurement choisie, sceau qui pourra être changé comme on le jugera convenable; d'édicter et d'établir tels règlements qui conviendront pour l'administration des affaires de la dite corporation lesquels pourront être changés, altérés ou amendés au gré de la corporation; de posséder, recevoir, acheter et transférer aussi bien que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation, de la propriété—mobilière et immobilière; et d'ériger toutes les bâtisses, toutes les machines et tous accessoires nécessaires pour mener à bien les objets et fins de la corporation.

ARTICLE II.

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation sont déclarés être d'acheter un terrain ou un bâtiment en cet Etat et ailleurs, d'y construire, maintenir et d'ériger une ou des brasseries, ou d'acheter une brasserie ou des brasseries déjà en opération et de fabriquer de lager beer et autres liqueurs de drêche et de vendre tous les produits de cette ou ces brasseries.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est ici fixé à la somme de un million, cinq cent mille (1,500,000) dollars, divisés en on représentées par quinze mille actions de la valeur au pair de cent (100) dollars chacune qui seront payées comptant au moment même de leur souscription, ou de la façon ou aux dates que le conseil d'administration pourra bien fixer. Et dès que cinq cent mille (500,000) dollars du fonds capital de cette corporation auront été souscrits, cette charte prendra effet et les opérations actives de cette corporation commenceront.

Aucun souscripteur ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme plus élevée que le reliquat non payé qui pourra être dû sur les actions auxquelles il aura souscrites. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider cet acte d'incorporation ou d'exposer aucun souscripteur à aucune obligation au delà de la somme du reliquat dû sur leurs souscriptions.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés et toutes ses affaires conduites par un conseil d'administration qui sera composé de sept actionnaires, une majorité desquels formera un quorum pour expédier les affaires et chacun de ces actionnaires aura en son propre droit au moins dix actions du fonds capital de cette corporation.

Le second mardi de mai A. D. 1892, et le second mardi de mai de chaque année suivante, une élection de sept directeurs aura lieu par ballottage au bureau de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures A. M. et 2 P. M., élection dont avis au moins dix jours au préalable sera publié dans au moins un journal de la ville de la Nouvelle Orléans; et chaque actionnaire aura le droit, à toutes les élections, soit personnellement ou par procuration, à un vote pour chaque action du fonds capital qu'il pourra avoir, mais ne pourra pas voter avec les actions qui lui auront été transférées dans les dix jours qui précéderont l'élection.

La majorité des votes donnés, un vote par action sur laquelle il sera voté, sera requise pour qu'il y ait élection.

Chaque Conseil d'administration commencera son mandat le 3me mardi de mai suivant son élection, et, à sa dernière réunion, élira de son sein un président et un vice président de même qu'un secrétaire; ce premier pourra être ou ne pas être actionnaire, et tels autres officiers subordonnés ou employés que pourront exiger les circonstances; et le Conseil d'administration fixera leurs traitements respectifs et définira leurs devoirs.

Si l'un quelconque des directeurs de cette corporation cesse d'être actionnaire durant son mandat, le Conseil d'administration déclarera vacante sa place, et en cas d'une vacance dans le Conseil d'administration causée par la mort, la démission ou une autre cause, le Conseil dans les dix jours qui suivent la création de cette vacance, remplira celle-ci en élisant qui parmi les actionnaires qui seront qualifiés.

Le vice-président exercera les pouvoirs du président dans le cas où ce dernier sera dans l'impossibilité d'agir; et en cas de sa mort, de sa démission, le vice-président deviendra président jusqu'à ce qu'il soit élection qui se fera par le Conseil d'administration sitôt que la vacance dans le Conseil se sera produite par la mort ou la démission du président, conformément aux règles ci-dessus.

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actions représentées et votant et une majorité en montant du fonds capital de la compagnie à un meeting général quelconque des actionnaires de ce dernier ou convoqué dans ce but, et après que trente jours d'avis de ce meeting auront été donnés par une annonce dans au moins un journal quotidien publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui pourront être faits relativement au fonds capital exigeront, en outre de l'avis ci-dessus, quarante jours d'avis précédant celui-ci, et adressé par écrit par voie de la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier conseil de Direction; elles sont ici toutes les deux les droits et pouvoirs y appartenant et autorisées à exercer un général tels actes non prévus spécialement dans la présente charte qui seront nécessaires pour réaliser le but et les desseins de cette corporation, savoir:

Peter Blaise, Philip W. Dielmann, Théodore Brummer, Henry Lochte, John Langles, Albert P. Noll, et G. Faehnle, avec Peter Blaise comme président, Philip W. Dielmann comme vice président, et Ernest Pragst comme secrétaire, et les dits directeurs et officiers exerceront leurs fonctions respectives jusqu'au troisième mardi de mai 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale se terminera le 30 avril de chaque année.

Un exposé des affaires de la Corporation, sera préparé et une copie remise à chaque actionnaire qui exprimera le désir de l'avoir à chaque réunion annuelle pour l'élection de directeurs, indiquant en détail le montant des propriétés et de l'actif de la Corporation, avec leur valeur; l'exposé indiquera aussi le passif et renfermera telles autres informations qui seront nécessaires pour donner une idée exacte et précise des affaires et de la situation de la Corporation. Cet exposé sera fait sous serment par le président et le secrétaire de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par l'expiration de sa charte, soit pour tout autre motif, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, lesquels seront élus au scrutin à un meeting des actionnaires convoqué expressément dans ce but après trente jours d'avis inséré quotidiennement dans deux journaux publiés dans la ville de la Nlle-Orléans. Ces commissaires, une fois élus, fourniront une bonne et solvable caution et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et à la liquidation des affaires. Une pluralité de tous les suffrages reçus à cette élection suffira pour élire les dits commissaires. Dans le cas de démission ou de mort d'un des commissaires ou de plusieurs d'entre eux, la vacance sera remplie de la manière déjà fixée pour l'élection des commissaires, avec cette seule exception qu'il sera donné cinq jours d'avis au lieu de trente.

ARTICLE IX.

Tout membre du Conseil de Direction de cette Corporation aura le droit de désigner un actionnaire quelconque ayant les qualités nécessaires pour le représenter comme directeur et agir à sa place aux meetings du Conseil de Direction, pendant son absence de la ville; cette désignation sera faite par écrit et sera inscrite au procès-verbal de la Corporation. Ce remplaçant, une fois désigné, exercera tous les pouvoirs et tous les privilèges du directeur absent tant que durera l'absence de ce dernier.

Fait à mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, mois et an ci dessus mentionnés, en présence de Ernest Pragst et de Charles G. Rebentisch, témoins d'âge légal, résidant en cette paroisse, lesquels ont signé avec les dites parties et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Original signé:
PETER BLAISE; PH. W. DIELMANN,
H. LOCTE; J. LANGLES,
THEO. BRUMMER, ALBERT P. NOLL,
GEO. FAEHNLE, ERNEST PRAGST,
C. G. REBENTISCH,
J. D. TAYLOR, Notaire Public.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de "THE NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, page 525.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.
{SCEAU} Signé: GEO GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire, en la paroisse d'Orléans certifie par les présentes que l'acte ci-dessus est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," ainsi que le certificat du conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, qui y est attaché et enregistré dans mes archives de notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.
(Signé) J. D. TAYLOR, Notaire.
11 mai—11 19 26—4 10 juin


## THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, [illegible]


## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Margaret Welch Ford et son mari.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,862 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St Pierre et Bourgogne, mesurant, au pied américain, trente deux pieds quatre pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de soixante-trois pieds sept pouces et quatre lignes sur le côté le plus près de la rue Bourgogne, vingt-cinq pieds quatre pouces de largeur dans le fond, trente trois pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur sur l'autre côté commençant à la rue Toulouse, puis se rétrécissant de quatre pieds, sept pouces et une ligne, puis une autre profondeur de dix-sept pieds, quatre pouces et quatre lignes sur une ligne oblique et puis sur une ligne droit le treize pieds et une ligne, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec cent deux actions du fonds capital de la Banque des Citoyens, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de quatre vingt dix dollars, avec intérêt à 10 pour cent par an du 1er novembre 1884 et en plus la somme de dix huit cent trente-six dollars avec intérêt à 8 pour cent par an sur $204 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur, en outre assumera le reste de la dite dette hypothécaire qui n'est pas encore due, mais dont paiement peut être demandé en vertu de la charte et des règlements de la Banque, savoir: La somme de sept mille trois cent quarante dollars; et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et de ses règlements; et le reste s'il en est du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 oct—13 20 27—3 10 15 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Elizabeth J. Schmitt et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 31,071. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, le dit terrain est désigné par le No 53 sur un plan dressé par Joseph Pilié, ancien voyer, le 17 février 1823, et déposé en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, le dit terrain est situé entre la rue Ste Marie (ci-devant chemin Ste Marie) et rue St-André (ci devant chemin St-André), et mesure soixante-six pieds de façade rue Rousseau (anciennement rue St Amand), cent pieds de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 52, cent neuf pieds de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 54 et soixante pieds de largeur à l'arrière, le tout plus ou moins.

Ensemble avec quatre vingt-sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées et garanties sur la dite propriété.

Saisi dans la susdite affaire

Conditions: Comptant, une somme couvrant la réclamation de la demanderesse, soit $68 montant du billet par an 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er avril 1883 et une autre somme de $1,66.. dollars, montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1884 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1885 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1886 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1888 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1889, et les frais de procédure et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du capital hypothécaire dette non encore due mais sujette à être demandée sous la charte et les règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de $8,264, et l'acquéreur assumera tous les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20oct—20 27—3 10 17 22nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Citizens Bank of Louisiana vs. Jacob F. Zinser.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,810—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Amour, maintenant Remparts, Craps maintenant Bourgogne, Poète et Espagne, et mesurant trente-trois pieds un pouce quatre lignes de face à la rue Craps, sur une profondeur de cent deux pieds sur le côté le plus près de la rue Espagne, cent dix pieds sur un pied et un pouce et trente et un pieds un pouce, de largeur dans le fond, le tout au pied américain.

Ensemble avec 40 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant soit la somme de $232, le montant du billet sur les actions, avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er avril 1881, et une autre somme de $720, montant des contributions sur les actions au fonds capital, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1881 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1883 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1885 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1889 et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et de l'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera le résidu de la dite dette du fonds capital hypothécaire qui n'est pas encore due, mais qui peut être demandée conformément à la charte et la loi de la Banque, savoir: la somme de deux mille huit cent quatre vingts dollars et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens conformément à leur charte et loi et le reste s'il y a du prix de l'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 oct—14 21 28—nov 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété foncière et de comptes ouverts.**

**Frank Flechinger vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 29,509. — En vertu d'un ordre de vente daté le 2 octobre 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 novembre 1890 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et appartenant situé dans le 1er district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poeyfarré, Magasins, Constance [anciennement Foucher] et Delord, désigné comme lot No deux sur un plan dressé par MM. Geroux et Castaing à la date du 28 avril 1851 et mesurant dix neuf pieds six pouces et trois lignes de face à la rue des Magasins sur cent treize pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles, étant borné dans le fond par une allée de onze pieds onze pouces de large pour l'usage commun dudit lot et autres qui la bordent. Acquis par achat pardevant Hero, Jr., notaire, le 13 juin 1882. Enregistré au bureau des Aliénations, livre 116 folio 813.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans en billets portant huit pour cent d'intérêt par an avec les annexes de garantie usuelles, etc.

2° Aussi un lot de comptes ouverts, etc., d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 oct—7 14 21 28—nov 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente de propriété améliorée de valeur connue comme le No 402 rue Dryades entre Thalie et Melpomène.**

(La rue à l'arrière étant Remparts)

**Michael Hackett vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 30,275.— En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 7 octobre 1890 et signé le 13 octobre 1890, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 novembre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Une partie lot ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Thalie et Melpomène, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Dryades, sur environ quatre-vingt-seize pieds de profondeur, et formant la partie la plus rapprochée de la rue Thalie, de cette plus grande portion de terre, mesurant environ quarante cinq pieds de face à la rue Dryades et formant partie du lot désigné sous le numéro un de la dite plus grande portion de terre, forme une portion du lot des lots primitifs, Nos 1 et 2, dans l'ilet No 1, d'après un plan de A. G. Phelps, voyer et ingénieur, daté le 5 février 1846 et déposé au bureau de Jules Mossy, ex-notaire en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses (connues comme le No 402 rue Dryades) et les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant. Etant la même propriété acquise par Michael Hackett, par achat de la succession de John Irwin, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, ex notaire, le 15 mai 1882.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 oct—27—nov 3 10 17 24 29

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR HENRY STERN & CO.

**Vente sans réserve de bottes et souliers.**

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 7 novembre 1890, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 7 nov—1t

### PAR JAS P. GUINAULT

**Vacherie de Madame Vve Bergamini, à l'encan.**

**Vente positive pour cause de changement d'affaires.**

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 12 novembre 1890, à midi précis, rue du Canal entre les rues St Patrick et Bernadotte, près du Chemin de la Métairie, il sera vendu—

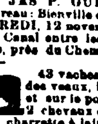

43 vaches laitières, plusieurs avec des veaux, les autres fraîches en lait et sur le point de vêler, 2 taureaux, 2 chevaux dont 1 de race, 2 mules et 1 pony, charrette à lait, wagon, bidons, harnais, et tous les ustensiles de la laiterie.

Aussi—Un lot de volailles, canards et oies.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction de la venderesse.

La vacherie sera premièrement offerte en bloc, et dans le cas où il n'y aurait pas d'amateurs pour le tout, alors elle serait détaillée.

7 nov—

**Propriété dans la ville de Slidell.**

Succession de G. B. Sbarboro.—No 27,114.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 8 novembre 1890, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 octobre 1890—

Un certain ilet de terre situé dans la continuation de la ville de Slidell, paroisse St Tammany, conformément à un plan croquis et arpentage de J. J. Blakeford, de cette paroisse, désigné comme l'ilet No 25, comprenant 14 lots, lequel ilet est borné au Nord par la rue Robert, au Sud par Brakefield, à l'Est par le Vinet & Agricultural Co, et à l'Ouest par la rue Teléme. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire.

4oct—4 11 18 25—1 8 nov.

### PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Deux terrains de choix pour bâtir dans le Quatrième District,**

**Près du Clay Square, Rue Troisième.**

Succession de Walter Bailey et de M. Adèle Patrick, son épouse, décédés.

No 30,678—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 octobre 1890. Dossier No 30,678, pour le compte des successions ci dessus, il sera vendu—

Deux lots de terre désirables avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans la partie jadis ou maintenant connue comme le faubourg Livaudais, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Constance et anciennement Live Oak et Laurel, désignés comme lots Nos 3 et 4, sur un plan fait par H. Mouhon, architecte et ingénieur civil, en date du 27 novembre 1846 déposé pour référence en l'étude de J. Kenny, ancien notaire de la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, et ils touchent; les dits lots mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Troisième, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, assurance, honoraires d'avocats et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Walter H. Denègre, notaire.

23 oct—28 29—1 8 15 22 nov

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente d'une propriété de résidence de valeur formant le coin des rues Jackson et Camp, les autres rues étant Magasins et Philip.**

**Thomas L. Bayne vs succession W. R. Ward.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 31,006.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Jackson, Camp et Philip, et désignés comme lots Nos ... sur un plan fait par C. A. Hedin, voyer, en date du 25 avril 1848, et déposé pour référence à l'étude de E. Beard, alors notaire en cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent comme suit: ... trente deux pieds cinq pouces trois quarts de face à la rue Jackson sur cent vingt huit pieds six pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, et ... vingt sept pieds, quatre pouces et trois quarts de ligne de face à la rue Jackson ... de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par feu W. R. Ward par achat de Edward L. Ranlett, par acte fait pardevant Andrew Hero Jr, notaire, le 2 février 1884 (C. O. Livre 120, fol. 830)

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 oct—8 15 22 29—nov 5 8

## OFFICIEL.

Département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane

Conformément aux dispositions de la loi relative aux Notaires de la Paroisse d'Orléans, et réglant leur nomination, leur cautionnement, leurs qualifications, leurs devoirs et leurs obligations, établissant aussi la manière d'assurer la valeur du cautionnement et prescrivant certaines pénalités, approuvée le 1er juillet 1890 avis est par le présent donné que les Notaires de la Paroisse d'Orléans dont les noms suivent savoir: MM F. J. Aleix, Frederick Adolphe, Charles G. Andry, William Arsill, Eusèbe Bouny, John Bassich junior, John Bendernagel, Théodule Buisson, William F. Brewer, Louis F. Boutcheriau, Emil J. Barnett, George M. Barnett, John J. Barnett, William B. Barnett, Edward Joseph Blanchard, Ernest Commagère, John Calhoun, Benjamin F. Choate, T. Wharton Collens, P. A. Conand, Edgar M. Cahn, Théodore Coutonio, George W. Christy, J. F. Coffey, William H. Cooley, F. D. Charbonnet, M. K. Doriocourt, Antoine Doriocourt, Felix J. Dreyfous, Abel Dreyfous, Michel V. Déjan, André Doriocourt, junior, Frederick Delbel, M. T. Ducros, Geo W. Dearing, junior, Joseph Durigneaud, Richard M. Denis, Walter D. Denègre, F. B. Earhart, C. M. Eustis, John G. Eustis, B. C. Elliott, Charles Frake, Samuel Flower, Paul L. Fourchy, James Fahey, J. Henry Forcelle, W. Morgan Gurley, Henry T. Gurley, Edgar Grima, Henry L. Garland, junior, Théodore Guyol, Michael Griffin, J. V. Guillotte, Michael Gernon, Frank Hebert, E. B. Howard, Andrew Hero, junior, W. O. Hart, Henry Heulenbein, Edward Ivy, Peter J. Kramer, William R. Kerr, Ferdinand Kirchner, Fergus Kernan, John R. Legier, Ambrose G. Lapice, Gustave Legardeur, junior, A. J. Lewis, Hunter C. Leake, E. A. Lummais, P. Henry Lanaux, J. F. Meunier, Edwin F. Merrick, junior, John T. Michel, Louis A. Marituet, Octave Morel, James McConnell Junt, George G. McLean, Arthur McGuirk, Benjamin Ory, William E. Pascoe, George C. Préot, George T. Patterson, A. Peyroux, Frank E. Rainold, C. G. Rebentisch, P. Alphonse Rateau, J. B. Roeser, junior, Henry J. Rhodes, Bussière Rouen, Charles T. Soniat, M. C. Soniat, William H. Seymour, J. Zacharie Sparling, Joseph H. Sparling, E. L. Simonds, James Simeon, E. K. Skinner, Castlear H. Shields, J. D. Taylor, Bernard Titche, N. B. Trist, Paul E. Théard, Charles J. Théard, Robert T. Upton, Charles B. Upton, Martin Voorhies, Omer Henri Villeré, A. J. Villeré, Jefferson C. Wenck, James J. Woulfe, Andrew H. Wilson, Joseph N. Wolfson, J. B. Ward, William H. Wright, John J. Ward, Frank Zengel et Frédérick Zengel se sont conformés aux dispositions de la loi précitée, ainsi qu'il appert du certificat écrit par le secrétaire d'Etat, lequel a été publié dans le *Daily States* dans la langue anglaise et dans l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans, dans la langue française, journaux quotidiens publiés à la ville de la Nouvelle-Orléans, avis est, par le présent donné, que les personnes ainsi nommées sont seules autorisées à remplir les fonctions de notaire à la Nouvelle-Orléans.

En vertu de l'autorité dont je suis investi et des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, moi Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, déclare révoquer et annuler les commissions de tous Notaires dans la Paroisse d'Orléans, qui ne se sont pas conformés aux dispositions de la loi précitée et dont les noms ne sont pas inclus dans la liste publiée par le Secrétaire d'Etat ainsi qu'il est mentionné ci-dessus.

En témoignage de quoi j'ai émis la présente proclamation sous ma signature officielle et scellée du sceau de l'Etat, de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, le 31 octobre 1890.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.
2nov—2f en 10 j.

### PAR LE CONSTABLE.

**Simon Leopold, agent, Mr D. Leopold vs Thomas J. Riley et al.**

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE Orléans.—No 14,129—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local occupé par le défendeur dans cette affaire, Thomas J. Riley, encoignure des rues Adèle et Tchoupitoulas, dans le Quatrième District de cette ville, le SAMEDI, 15me jour de novembre 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les meubles et le contenu d'un bar-room, consistant en pendule, tableaux, verrerie, glaces, chaises, tables, lits, armoires, matelas, boîte à bière, miroir etc., etc.

Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
4 nov—4 11 15

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mulets, cheval, charrettes et une grande quantité de coquilles d'huîtres.**

Succession de Sam'l Burchfield.

No 30,487—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 15 novembre 1890, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 4 1/2 rue Nord Galvez, près Canal, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 octobre 1890, et rendu dans la susdite succession—

4 mulets, 1 cheval et 5 charrettes; aussi, une grande quantité de coquilles d'huîtres, maintenant déposées dans le terrain attenant à l'encoignure de la rue Canal et de l'avenue Hagan.

Conditions—Comptant sur les lieux.

11oct—11 18 25 nov 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Boulangerie établie et placement productif.**

**No 395 rue Terpsichore près Franklin**

Successions de John Wallace et de Ann O'Brien, sa femme—(Consolidées).

No 30,356—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—GEORGE G. FRIEDRICHS, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera positivement vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division — pour la paroisse d'Orléans, daté 6 octobre 1890 et rendu dans les susdites successions—

Le beau cottage en bois, résidence et boulangerie, avec arrière bâtisse à deux étages, No 395 rue Terpsichore, entre Franklin et Liberté (et autrefois par la rue Melpomène, Premier District), mesurant 31 pieds de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles. La résidence contient quatre chambres et galerie de côté, avec grands fours à cuire sous le toit à l'arrière, distribués en magasin, chambre à coucher atelier de travail etc. L'arrière bâtisse à deux étages a une grande écurie pour cheval et wagon et deux belles chambres plâtrées au-dessus, deux citernes, cour de côté et entrée couverte. Pleinement équipé pour la direction d'affaires de boulangerie profitables; cette propriété est bien adaptée pour le commerce ou pour y acheter produits.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant ——, aux frais de l'acquéreur. 11 oct—11 18 25—1 8 15 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Maison Cottage Attrayante,**

Avec terrains bien cultivés, coin des rues Chestnut et Constantinople.

Succession de E. Camille Mire.

No 30,856—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 6 décembre 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 2e octobre, 1890, et rendu dans la succession ci dessus intitulée.

L'attrayant cottage double, en bois, recouvert en ardoises, No 125 rue Chestnut coin Constantinople dans le carré d'ilet autrement borné par les rues Coliseum et Austerlitz Sixième District, avant galerie, salon, salle à manger et chambres à coucher octogones, cuisine bâtisses dans la cour, citerne etc. Les terrains comprennent trois lots désignés par les Nos 11, 12 et 13, et mesurent, chacun 30 pieds de façade rue Chestnut, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 11 formant l'encoignure des rues Chestnut et Constantinople. La résidence est isolée de tous côtés, et les terrains sont embellis par une grande variété d'arbres fruitiers et à ombrage, roses de choix, fleurs et plantes diverses. Situé dans une section de la ville où s'élèvent constamment de nouvelles et modernes résidences, on ne trouvera pas de plus favorable acquisition d'une demeure plus éligible ou plus désirable. Lignes de chemins de fer à proximité.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an, ainsi que toutes les clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent, comptant, sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er nov—1 8 15 22 29—déc 6

### PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Continuation de la VENTE PROVISOIRE DE SYNDIC.**

**Vins, Liqueurs, Groceries, Cigares, Tabacs.**

UNE CHANCE RARE POUR LES **Marchands en gros et en détail et spéculateurs.**

Pour acheter leur stock aux **PLUS BAS PRIX.**

**Mandeville & Wilson vs leurs créanciers.**

No 31,058—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—VENDREDI, 7 novembre 1890 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 21 octobre 1890 et rendu dans l'affaire ci-dessus, au local Nos 17 et 19 rue Saint Peters, entre Commune et Gravier.

**Le stock énorme et choisi de marchandises comprenant:**

Vins—Liqueurs—Cigars—Tabacs—Groceries de fantaisie et pour familles—Café—Articles en bois et osier—Mesures pour cafés—Caisses à empaqueter—Barils—Large gaz engine—Belting and shafting—Molasses mixers—Balances—Fairbank—Meubles de bureaux—Installations.

**Trois grands coffres forts** et tout ce qui est nécessaire pour conduire une **Grocerie en gros de première classe.** On trouvera une liste détaillée dans l'inventaire enregistré au bureau des encanteurs.

Le stock sera vendu par lots pour la commodité du commerce.

Conditions—Comptant avant livraison.

23 oct—23 25—nov 1, 6, 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

**COTTAGE DOUBLE A ALGER.**

Succession de Frank Silva—No 15,459.

—ET—

Succession de Mme Marie Silva—No 31,053.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 décembre, 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 29 octobre 1890, et rendu dans les successions ci-dessus mentionnées, la propriété ci-après décrite, savoir:

La maison en bois double cottage No 76 rue Vallette, contenant plusieurs appartements, sur un certain lot de terre à Belleville, dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le lot No 18 du carré d'ilet No 80, qui est borné par les rues Vallette, Ch stout, Alix et Eliza; le dit lot mesure, d'après un plan de L. H. Pilié voyer, daté le 18 décembre 1846, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Vallette, sur 137 pieds, 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions: Comptant—Dix pour cent comptant de l'acquéreur, prix requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur

1er nov—1 8 15 22 29—6déc.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Magasin et résidence en briques** à deux étages, coin N.-W. des rues Tremé et Conti.

**Résidence-cottage double en bois,** Nos 252 et 254 rue Dumaine, entre Villeré et Robertson.

**Résidence-cottage double en bois,** Nos 342 et 344 rue Quartier, entre Prieur et Johnson.

**Succession de Henri Larquié.**

No 30,780—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet, SAMEDI, 29 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 20 octobre 1890 et d'un ordre supplémentaire daté du 25 octobre 1890 et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci après décrites, savoir:

1° Le magasin en briques solidement bâti à deux étages, corridors et résidence, coin N. W. des rues Tremé et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tremé, Marais, Conti et St-Louis.

Le terrain est une certaine portion formant une partie d'un grand lot désigné par le No 24 sur un plan de H. B. Cenas ancien notaire en cette ville; le dit lot mesure 21 pieds et 3 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur et façade à la rue Tremé de 97 pieds et 8 pouces, plus ou moins. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comme il est dit plus haut. A moitié chemin entre la rue du Canal et le Vieux Bassin, près de la rue Remparts, cette propriété peut être facilement arrangée pour rapporter un bon revenu.

2° Un cottage résidence en bois à deux corps de logis, avec un étage et mansarde, Nos 252 et 254 rue Dumaine, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Villeré et Robertson. Le terrain est désigné par le No 5 d'après un plan de L. H. Pilié, daté le 6 mars 1848 et mesure 27 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 65 pieds sur la ligne du côté de la rue Villeré et 40 pieds 8 pouces sur une première ligne qui le sépare du lot No 6; au bout de la dite ligne le terrain se rétrécit de 3 pieds et 5 lignes et mesure sur une seconde profondeur 24 pieds 6 pouces et 34 pieds 6 pouces sur la ligne du fond; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ayant 3 chambres et 1 cabinet, cuve sur chaque côté, une grande allée en côté, etc. Cette propriété est bien louée et est à proximité de plusieurs chemins de fer, marché, etc.

3° Le cottage-résidence en bois à deux corps de logis avec un étage et mansarde, Nos 342 et 344 rue Quartier, ayant 8 chambres, cuve, hydrant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Hôpital, Johnson et Prieur; le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 100 pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété est à un ilet de la rue Esplanade et est bien louée.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant du prix de l'enchère seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 oct—26—1 8 15 22 29 nov

**Professeur de chant et de violon.**

M. Lenfant, premier chef d'orchestre de l'Opéra Français et du West End, est possesseur de tous les opéras français avec traditions et cadences des artistes les plus célèbres de l'Opéra de Paris. S'adresser au No 113 rue Valence.

12 oct—6 dim

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété commerciale de valeur dans la portion commerciale de la ville,** Nos 106 et 108 rue St Charles entre l'Allée Commerciale et Poydras.

Aussi, propriété de valeur dans la paroisse Catahoula.

Aussi un lot de comptes ouverts, réclamations, billets, etc.

VENTE DE SYNDIC.

**Dans l'affaire de E. W. Troeger vs ses créanciers.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 30,651.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—Le SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux (2) terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situés dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St Charles, Poydras, Camp et l'Allée Commerciale; lesdits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 23 pieds, 10 pouces et 5 lignes de façade rue St-Charles, entre lignes parallèles, et portent les numéros municipaux 106 et 108 de la rue St-Charles. Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques à quatre étages, portant le No 106 de la rue St Charles, et est occupée comme maison de pension et le restaurant Fred's House.

Les améliorations au No 108 de la rue St Charles sont une bâtisse à façade en briques à deux étages, la partie supérieure de laquelle fait partie de la maison de pension du No 106 de la rue St-Charles, et dans la partie inférieure est établi un salon de coiffure.

2° La moitié indivise de l'intérêt dans une propriété foncière située dans la paroisse Catahoula, en possession d'un insolvable en indivis avec Sam Houston, le titre de laquelle est supposé être au nom de Sam Houston.

3° Un lot de comptes courants, réclamations, billets etc., le tout conformément à un tableau enregistré.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions: Pour la propriété immobilière, un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit ou à un an, au gré de l'acquéreur. La partie à crédit payable en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à leur paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue l'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité de 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour leur perception et pour garantir le paiement des primes d'assurance et des taxes. Les améliorations devant être assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Les Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Conditions pour les effets mobiliers: Cash sur les lieux

1er oct—1 4 11 18 25—1 8 8 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriétés désirables dans le Premier District.**

1—Rue Perdido, entre Miro et Galvez.
2—Coin Johnson et Gravier.
3—Rue Perdido, entre Prieur et Johnson.
4—Rue Gravier, entre Galvez et Miro.
5—Rue Perdido, entre Galvez et Miro.
6—Coin Gravier et Miro.
7—Rue Galvez, entre Gravier et Perdido.

VENTE DE SYNDIC.

**Dans l'affaire de Remy Klock vs. ses Créanciers.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A—No 29,859.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI 8 novembre 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A maintenant absent en congé, daté du 2 octobre 1890, nous procéderons à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Miro, Gravier et Galvez désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9. Les dits lots se touchent et les Nos 6 et 9 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues Perdido et Miro et mesure 27 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur et de face à la rue Miro de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gravier, Johnson, Prieur et Bertrand désignés par les Nos 18 et 19. Ces dits lots mesurent comme suit à savoir: le lot No 18 forme l'encoignure des rues Johnson et Gravier et mesure ... 3 pieds 5 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 120 pieds et formant face à la rue Johnson, et le lot No 19 touchant au lot No 18 mesure 23 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, désignés par les Nos 8, 9 et 10. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 23 pieds 5 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Perdido et Johnson.

4° Cinq certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Gravier, Miro et Perdido désignés par les numéros 19, 20, 21, 22 et 23 lesquels terrains sont contigus l'un aux autres et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Galvez, Gravier, Perdido et Miro, désigné comme le terrain No 5 et mesure 29 pieds 10 pouces de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

6° Trois terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et dépendances, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gravier, Perdido et Galvez, désignés comme les terrains 16, 17 et 14, et mesurant comme suit: Le terrain No 16, 32 pieds de façade rue Miro, sur 152 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur et entre lignes parallèles. Le terrain No 17 forme le coin des rues Gravier et Miro et mesure 32 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Le terrain No 14 touche audit terrain No 17 et mesure 24 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et appartenant situés dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Miro, désignés par les Nos 30, 31 et 32 lesquels terrains mesurent comme suit: Les Nos de 30 à 32 inclusivement, se touchent, et les Nos 30 et 31 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Galvez, sur 152 pieds, 4 pouces et 6 lignes de profondeur, le terrain 32 mesure 29 pieds 10 pouces et 7 lignes de façade rue Galvez, sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les terrains sont plus amplement décrits dans l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit. La portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente portera toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets et pour garantir le paiement du capital, de l'intérêt et des taxes. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux de la vente.

Acte de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 oct—4 11 18 25—1 8 8 nov

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Une résidence en briques à un étage avec mansarde vis-à-vis l'église Ste-Marie.**

**Nos 283 et 285 rue Chartres entre Ursulines et Hôpital.**

Succession d'Irenée L. Soulé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,873.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1890, pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Ursulines et Hôpital désigné par la lettre "A," sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer, en date du 24 mai 1867, et annexé pour référence, à l'inventaire de la succession de Mme Hopkins, pris par E. G. Gottschalk ancien notaire, le 14 juin 1867. Le dit lot mesure au pied américain, 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 117 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à un étage, avec mansarde, connue par les Nos 283 et 285 rue Chartres, vis-à-vis l'église Ste-Marie, ayant 5 chambres et cabinet au rez-de-chaussée et deux grandes chambres dans la mansarde, cave, une bâtisse en briques à deux étages, ayant six chambres, cour briquetée, cuve, water works, hangar, etc., etc.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; et le reste, deux billets à l'ordre du dit acquéreur et endossés par lui, chacun billet d'un montant égal, à partir du jour de la vente, payables respectivement à un et deux ans après date, portant intérêt à huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la dite propriété vendue, le transfert de la police d'assurance pour couvrir le montant des dits billets, l'acte de vente contenant la clause de non aliénation et de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le paiement des dits billets et toutes les autres clauses de garantie.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 oct—18 25—nov 1 8 15 22

### AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Commercial [illegible], coin Decatur et Dumaine. [illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Un coin de rue de valeur et une grande fabrique de meubles,**

**Au coin de la rue Marais et de l'Avenue Tulane.**

**Succession de H. N. Siebrecht, décédé.**

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies juge de la même cour, Division E, actuellement absent en congé, ordre daté du 4 octobre 1890, Dossier 30,977, pour le compte de la succession de H. N. Siebrecht, décédé, à l'encan, il sera vendu—

**Trois certains terrains** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Tulane (ci-devant Commune,) l'avenue Cleveland (ci devant Gasquet,) les rues Marais (ou Howard) et Tremé (ou Liberté) désignés par les lettres A, B et C, lesquels se touchent, et mesurent comme suit:

1° Le terrain A mesure 24 pieds de façade avenue Tulane sur une profondeur et façade rue des Marais, de 112 pieds, 2 pouces et 4 lignes, une profondeur de 106 pieds sur la ligne de côté, la plus proche de la rue Tremé, et 23 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent:

Une maison en bois à deux étages avec mansarde, avec des constructions à deux étages dans le fond, contenant ensemble environ 18 ou 20 chambres, hall, manteaux de cheminée de salon en marbre, appareils à gaz, etc.

**Encoignure de valeur pour résidence ou affaires.**

2° Le lot B touche au lot A, dans le fond, et mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur une première profondeur du côté le plus rapproché de l'avenue Tulane, de 23 pieds, 7 pouces, 4 lignes, de là à angles droits vers l'avenue Tulane, et parallèle à la rue Marais, de 1 pied, 11 pouces, 5 lignes; avec une seconde profondeur de 96 pieds 3 pouces 4 lignes jusqu'à la ligne du fond, sur une profondeur dans le fond de 25 pieds, puis une troisième profondeur de 8 pieds, 1 pouce, 7 lignes jusqu'à l'extrême ligne fond; puis encore, une nouvelle profondeur dans le fond de 4 pieds, 8 pouces, 5 lignes, sur une profondeur de 128 pieds 7 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de l'avenue Cleveland.

Les améliorations consistent en différents hangars, citernes etc.

3° Le lot C touche au lot B et mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Marais, sur une profondeur de 128 pieds, 7 lignes, entre lignes égales et parallèles, le tout plus ou moins, et en mesure américaine conformément à un plan que l'on peut voir au lieu de la vente et qui a été fait d'après un croquis et un arpentage de Louis H. Pilié ancien député voyer de la ville, le 10 janvier 1890. Ce plan est annexé à un acte de vente au dit Siebrecht daté 6, pardevant Chas T. Soniat notaire, le 17 septembre 1890.

Les améliorations sur le lot C consistent en un édifice en bois à trois étages, avec hangar, etc., et connu depuis nombre d'années sous le nom de "Siebrecht's Furniture Factory."

La propriété ci-dessus sera vendue par lot séparé et pourra être examinée avec une carte des encanteurs.

Conditions—Comptant au moment de passer le titre. Un dépôt de 10 pour cent comptant, sur les lieux, devra être fait au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. D. Denègre, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 oct—12 19 26—nov 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Terres dans la paroisse Tangipahoa.**

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent en congé, daté du 2 octobre 1890, pour le compte de la succession de John A. McClure décédé, Dossier No 31,040, il sera vendu à l'encan:

**Tous les droits, titres et intérêts de la** dite succession aux terres ci-après décrites dans la paroisse de Tangipahoa, dans cet Etat, savoir:

1° Le N. E. 1/4 de la sec. 17, T. 4, S. R. 9 Est contenant 161,76 acres.

2° Le S. W. 1/4 de la sec. 4, T. 4, S. R. 8 est contenant 161,90 acres.

3° Le S. E. 1/4 et E. 1/2 du S. W. 1/4 de la sec. 10 et le nord 1/2 du N. W. 1/4 de la sec 11, T. 4, S. R. 8 est contenant 320,48 acres.

4° Le N. E. 1/4 et les lots Nos 3 et 4 et le N. E. 1/4 du S. E. 1/4 de la sec. 15 et le N. W. 1/4 fractionnel du N. E. 1/4 de la section 24 T. 4 S. R. 8 est contenant 323,50 acres, faisant un total de 967,39 acres, devant être vendues en bloc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Jos. E. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui assumera les taxes de 1890 en sus du prix de son enchère.

5oct—5 12 19 26—2 8 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage confortable, Boutique de boucher, Etable et Fabrique de saucisses,**

**Avec quatre grands terrains rue Tchoupitoulas, entre Valmont et Bellecastle.**

**Succession de Conrad Hahn, décédé.**

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent en congé, daté du 8 octobre 1890, Dossier 30,767, pour le compte de la succession de Conrad Hahn, décédé, à l'encan, il sera vendu—

**Quatre certains terrains** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le ... district de cette ville, dans le carré borné par les rues Valmont, Bellecastle, Tchoupitoulas, ..., désignés par les Nos 17, 18, 19, 20, lesquels se touchent, et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 108 pieds, le tout plus ou moins, au pied américain, conformément à un plan que l'on verra sur les lieux de la vente.

Les améliorations comprennent:

**Un cottage en bois couvert en ardoises,** portant le No 1706 rue Tchoupitoulas, ayant 7 chambres, galeries de côté, citerne et puits aussi une boutique de boucher et une grande écurie ainsi qu'une fabrique de saucisses construite etc. Aussi un grand jardin potager, arbres fruitiers, etc.

Conditions—Comptant en passant les titres. Un dépôt de 10 0/0 sera fait sur les lieux, et les taxes de 1890 seront payées par le vendeur.

Acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire aux frais de l'acquéreur.

12 oct—12 19 26—2 9 15 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de H. M. Hyams, Jr.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,570.

PAR W. R. RUTLAND, Exécuteur Testamentaire—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'encan sur la propriété décrite ci dessous, le SAMEDI, 22me jour de novembre 1890, à midi, la propriété décrite ci-après à savoir:

L'intérêt d'une moitié indivise dans une certaine portion ou morceau de terre situé dans le Sixième District de cette ville, le dit morceau de terre étant un tiers de la Section huit (8) township treize (13) Range onze (11) est, conformément à l'arpentage des Etats Unis.

Etant la même propriété achetée par le dit H. M. Hyams, Jr., décédé le 12 février 188., d'après un acte pardevant John G. Eustis, notaire. Le dit morceau de terre contient entre autres les portions de terre décrites ci-dessous, à savoir:

1° Une portion de l'ilet 630, le dit ilet étant borné par la rue Delachaise, l'avenue Louisiana les rues Arcadie et Breslau, la dite portion de terre faisant face à toute la longueur du dit ilet sur la rue Arcadie et faisant face à la rue Delachaise et l'avenue Louisiana, de leur jonction avec la rue Arcadie jusqu'aux terres appartenant à Frédéric Camors.

2° Une portion de l'ilet 631, le dit ilet étant borné par les rues Breslau, Arcadie, l'avenue Louisiana et la rue Toledano, la dite portion de l'ilet No 631 mesurant toute la façade rue Arcadie, toute la façade rue Toledano, avenue Louisiana et rue Breslau jusqu'à leur jonction avec les terres appartenant à Frédéric Camors.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit avec 6 pour cent d'intérêt par an à partir de la maturité et toutes les clauses de garantie usuelles.

W. R. RUTLAND,
Exécuteur testamentaire.
12 oct—12 18 25—1 8 15 22 nov

### PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**COTTAGE DOUBLE EN BOIS,**

Nos 11 et 13 Broadway.

**Succession Alexander A. Price.**

No 30,123—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—SAMEDI, 6 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, en date du 22 octobre 1890, et rendu dans la susdite succession—

**Le joli cottage double en bois,** Nos 11 et 13 Broadway, dans l'ilet borné autrement par les rues Ferdinand, Elizabeth et Pine, avec allées de côté à chaque corps de logis, et contenant en tout six chambres citerne et grande cour dans le fond. Le lot mesure 30 pieds de face à Broadway sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm R. Kerr, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er nov—1 8 15 22 29—déc 6


Publié et prêt à être livré au Public:

**Le Livre Bleu de la Nlle-Orléans**

PAR SOARDS—POUR 1890-91.

Servez-vous du livre bleu pour adresser vos invitations, circulaires, etc., aux demeures des meilleures familles.

Un directory de noms choisis de toutes les personnes dépensant de l'argent et dont la connaissance peut être précieuse.

Un volume pour se référer à 10,000 noms de choix rangés en ordre alphabétique et classés par rues et numéros sera apprécié de tous.

Si vous êtes d'une façon quelconque intéressé à obtenir le patronage des classes aisées, vous serez charmé de l'excellence de l'annuaire qui vient d'être publié. Faites la demande de suite, car il n'y en a qu'un nombre restreint d'exemplaires en vente, l'ouvrage étant vendu par abonnement.

L. SOARDS, Editeur,
5 Place Commerciale, coin Camp.
14 sept—


L'Abeille de ...
NOUVE...
VENDREDI, 7 ...
Mandeville,
LE STEAM...
COMPAG...
CHEMI...
Queen ...
BASI...
84 Rue ...
PIANOS ...
FEU...
GRA...
PAUL ...